

**Mission permanente
du Royaume des Pays-Bas
auprès des Nations Unies**

**Mission permanente du Pérou
auprès des Nations Unies**

Les Missions permanentes du Royaume des Pays-Bas et du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies, en tant que co-points focaux pour les engagements, présentent leurs compliments aux Missions permanentes auprès des Nations Unies et ont l'honneur de se référer au processus des engagements dans le cadre des travaux de l'Assemblée des États Parties du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Le 17 juillet 2011, la communauté internationale célébrera la Journée de la justice pénale internationale.¹ Cet évènement spécial est l'occasion de mettre en valeur notre lutte contre l'impunité s'agissant des crimes les plus graves qui constituent un sujet de préoccupation internationale et d'amplifier le travail relatif aux engagements, afin de promouvoir les buts et les objectifs du Statut de Rome.

À cet égard, nous souhaitons profiter de cette célébration pour inviter les États et les organisations intergouvernementales à faire part des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des engagements qu'ils avaient annoncés lors de la Conférence de révision à Kampala et de présenter de nouveaux engagements, le cas échéant.²

Pour toute question concernant les engagements, veuillez contacter les points focaux pour les engagements : Mme Ceta Noland, de la Mission permanente du Royaume des Pays-Bas auprès des Nations Unies (cd.noland@minbuza.nl) et M. Gonzalo Bonifaz de la Mission permanente du Pérou auprès des Nations Unies (gbonifaz@unperu.org).

Les Missions permanentes du Royaume des Pays-Bas et du Pérou, en tant que co-points focaux pour les engagements, profitent de cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes des Nations Unies l'assurance de leur considération la plus haute.

New York, le 6 juillet 2011

À l'attention de toutes les Missions permanentes de l'Organisation des Nations Unies
New York.

¹ Déclaration RC/Decl.1, (OP. 11)

² Les États, organisations intergouvernementales et autres entités doivent soumettre les informations relatives à leurs engagements et/ou leurs nouveaux engagements par écrit et par voie électronique au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties de la Cour pénale internationale : asp@icc-cpi.int (Télécopie : +31-70-515-8376).